



Mimizan le 16 Mars 2020,

OBJET: Epidémie en cours.

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes frappés par une crise sans précédent pour notre pays et l'ensemble de nos institutions en particulier les EHPAD qui reçoivent une population particulièrement fragile.

Nous avons décidé le vendredi 13 mars d'appliquer les obligations que le gouvernement imposait à tous les EHPAD, malgré les difficultés que cela entraîne pour l'ensemble des personnes qui le fréquentent. A savoir l'interdiction de toutes les visites de personnes extérieures à l'établissement (en dehors de quelques exceptions clairement identifiées par le gouvernement). Ces mesures contraignantes visent essentiellement à protéger nos Résidents. Les consignes sanitaires constamment évolutives nous ont confortées dans notre position.

A ce jour, j'ai le regret de vous rappeler que l'établissement est strictement interdit à toute personne de l'extérieur hors personnel médical ou paramédical autorisé.

Un seul accès permet de filtrer les entrées en imposant les mesures d'hygiène indispensables.

Suite au passage en phase 3 du plan de prévention contre le coronavirus, nous avons complété les recommandations déjà mises en place, concernant les établissements médicaux sociaux, et éditées par le gouvernement depuis le début de cette crise sanitaire. Ces recommandations sont spécifiques et différentes selon chaque secteur : le sanitaire (hôpitaux), les structures en ville (service à domicile et médecin traitant) et en établissement médico-social (EHPAD). Ces mesures sont jusqu'à présent en constante évolution et le seront sûrement encore au cours de l'évolution de l'épidémie.

Les familles peuvent déposer des courriers (boîte à lettres) ou des fournitures dans le sas de l'accueil mais il est recommandé de limiter au maximum ce type de gestes. Il est interdit d'accéder directement aux chambres des résidents du RDC car les conséquences pourraient être dramatiques pour un grand nombre.



L'enjeu est de taille mais nos équipes sont motivées et prêtes à relever le défi tout en restant lucides sur les dommages potentiels.

Dans cette épreuve nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces consignes au-delà des sentiments que vous portez à vos parents et que nous comprenons.

Nous n'hésiterons pas à vous informer de l'évolution de la situation dans notre établissement aussi je vous demande de limiter vos appels téléphoniques auprès du personnel soignant afin de prendre des nouvelles de vos proches car celui-ci est très sollicité en ce moment du fait d'une vigilance accrue et de procédures particulières à mettre en place. L'idéal serait de nous communiquer le nom du référent familial que nous informerons et qui préviendra le reste de la famille. Est-ce que vous pouvez également nous communiquer des adresses mail afin de libérer l'espace téléphonique en cas de saturation. Notre mail : mimizan.retraite@wanadoo.fr

Nous vous remercions et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur

EHPAD
Le chant des pins
J.F. BOURREL
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel. : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

Président,

EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel. : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr
C. PLANTIER.